

L'Apprentissage, une formation au cœur de l'entreprise

Depuis de nombreuses années, la Fiev préconise l'apprentissage comme une voie d'excellence pour l'insertion professionnelle des Jeunes.

L'alternance est un dispositif gagnant - gagnant pour l'Etudiant(e) et l'Entreprise

L'Etudiant(e), de moins de 26 ans, bénéficie d'une solide formation diplômante et d'une première expérience professionnelle, tout en étant rémunéré. L'apprentissage par alternance est une bonne transition entre le système éducatif et l'entrée dans la vie active. Après un processus de sélection par l'entreprise et une période d'intégration identique à celle de tout(e) nouvel(le) embauché(e), l'apprenti(e) se voit confier très tôt des responsabilités en rapport avec son niveau d'études. Il/elle se familiarise aux méthodes de travail et à la culture de l'entreprise et apprend un métier en développant des connaissances et des savoir-faire mis en œuvre sur le terrain. A l'issue de sa formation, associant théorie et pratique, l'apprenti(e) est directement opérationnel(le).

L'Entreprise, de son côté, saisit cette opportunité pour attirer et fidéliser les apprenti(e)s dans une logique de professionnalisation. Ouverture d'esprit, savoir-faire relationnel, compétences linguistiques, telles sont quelques unes des compétences principales attendues. La formation en alternance est un mode privilégié de découverte et d'enrichissement mutuel pour l'apprenti(e) et l'entreprise.

L'apprenti(e) apporte des connaissances théoriques acquises au Centre de Formation sur des nouvelles technologies qui contribuent au développement de l'entreprise. L'employeur, de son côté, garantit que l'environnement de travail, les activités confiées à l'apprenti(e), les compétences professionnelles et pédagogiques du tuteur, favorisent son apprentissage et sa progression. En effet, les apprenti(e)s sont encadré(e)s par des professionnels expérimentés créant ainsi des relations inter générationnelles particulièrement enrichissantes.

Le contrat d'apprentissage

L'apprentissage est un contrat de travail à durée déterminée conclu (selon le diplôme préparé) pour une période variant de 1 à 3 ans, entre une entreprise et un(e) apprenti(e) bénéficiant d'un statut de salarié(e) à part entière. Tout au long de son parcours, l'apprenti(e) est impliqué(e) dans des activités de l'entreprise. Il/elle est accompagné(e) par un tuteur (ou maître d'apprentissage) qui assure sa formation dans l'entreprise et par un tuteur enseignant pour un suivi pédagogique personnalisé.

Période d'essai : 2 mois.

Salaire à verser à l'apprenti(e) : la rémunération est une fraction du SMIC, *ou du minimum conventionnel s'il est plus favorable*, qui dépend de l'âge et du niveau du diplôme préparé.

Ancienneté / Âge	15-17 ans	18-20 ans	21 ans et +
1ère année	25 % du SMIC	41 % du SMIC	53 % du SMIC
2ème année	37 % du SMIC	49 % du SMIC	61 % du SMIC
3ème année	53 % du SMIC	65 % du SMIC	78 % du SMIC

Temps passé en entreprise : **Alternance variable selon la formation**

Diplômes accessibles : CAP – BEP – Bac Pro – **BTS – DUT – IUP, Licence, Master I et II – Ingénieur, Ecoles supérieures, dans plus de 500 métiers.**

* *

*

Dans le cadre de sa responsabilité sociale, l'entreprise s'engage à former et à intégrer des Jeunes qui renforceront la diversité de ses équipes.